

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le :

N° d'enregistrement : F09322P0329

28/10/2022

28/10/2022

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour pour l'accès à la station de ski de LAYE.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Hautes-Alpes

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président du Département

RCS / SIRET | 2 2 0 | 5 0 0 | 0 1 1 0 0 0 8 9

Forme juridique

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° I

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie          | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|--|--|
| a) Construction de routes classées dans le | Infrastructures routières : routes de longueur < 3km   |
| domaine public routier de l'Etat, des      | U  |
| départements, des communes et des          | Le dimensionnement correspondant au projet concerne un linéaire de :   |
| établissements public de coopération       | -340m pour la voie principale (Route Nationale N°85),  |
| intercommunale non mentionnées aux b)      | -83m pour la voie secondaire (Route Départementale N°88)   |
| et c) de la colonne précédente.            | 83m pour le chemin rural N°11(dit de Notre Dame)   |
|  | -135m pour le chemin rural N°12 (dit de Champ chevalier)   |

#### 4. Caractéristiques générales du projet

#### Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le carrefour existant est implanté en rase campagne, dans une longue ligne droite de la RN85 avec des accès secondaires de chaque côté de la RN85. Ce carrefour en T sera transformé en carrefour en croix, afin de ramener le chemin rural N°11 au point d'intersection du carrefour. Le chemin rural N°12, quant à lui sera raccordé à la RD88. Ces dévoiements sont liés au cumul des longueurs normatives (stockage, sifflet, alignement droit, déport, pré signalisation), qui positionne la fin du marquage au sol audelà des intersections existantes avec la voie principale.

Au regard de la topographie du site, l'implantation du projet vise à minimiser les terrassements en épousant le plus possible l'état du terrain naturel existant, les eaux pluviales provenant de la plate-forme s'écouleront identiquement au système en place par écoulement latéral vers un fossé en pleine terre ou seront rejetées directement dans le milieu naturel par ruissellement sur les talus enherbés. La haie de la parcelle Z112 constituant un masque de visibilité sera coupée, ainsi que les arbres de la parcelle Z156. Les réseaux impactés seront déplacés ou rétablis en concertation avec les exploitants. Par ailleurs, l'intégration visuelle des terrassements s'effectuera par une projection de semences adaptées au milieu naturel.

Pour faciliter l'exploitation hivernale de la route, les terre-pleins centraux ne seront pas matérialisés par une bordure, mais par un marquage au sol. Conformément à l'aménagement des routes nationales, une glissière de sécurité sera implantée le long de la RN85.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet de modernisation de la RN85, l'aménagement du carrefour permettra d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les usagers, d'améliorer la visibilité et la lisibilité des espaces, tout en limitant les emprises foncières.

En termes fonctionnels, il sécurisera les mouvements de tourne à gauche dans le sens RN85-> RD88 ; ainsi que les mouvements de tourne à gauche dans le sens RN85-> chemin rural N°11 pour les riverains du lieu-dit : LES QUERGLES BAS.

D'autre part, pour les usagers de la RD88 il permettra d'atteindre la distance de visibilité exigé réglementairement par la suppression d'arbres localisés sur l'accotement à l'Ouest de la RN85.

Par ailleurs, le projet permettra d'améliorer la lisibilité avec la mise en conformité de la signalisation du carrefour.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du carrefour consiste à réaliser des travaux de dégagement des emprises, de terrassements généraux, d'assainissement d'eau pluviale, de réalisation de chaussée avec terre-pleins centraux, de déplacement de réseaux, d'ensemencement des talus et de signalisations verticale et horizontale.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour nécessite une exploitation courante de la route tels que l'entretien et la surveillance.

| 4.4 A quelle(s) procédure(s) administr<br>La décision de l'autorité environneme   | rative(s) d'autorisation le projet a-t-il<br>entale devra être jointe au(x) dossier  | été ou sera-<br>(s) d'autorisa     | t-II soumis ?<br>tion(s).   |
|---|--|------------------------------------|---|
| Le projet est soumis à une procédure ac<br>peuvent aboutir par la négociation amia  | lministrative de déclaration d'utilité p<br>ble engagée entre la collectivité territ | ublique, si l'a<br>oriale et les p | cquisition des emprises foncières ne<br>ropriétaires.   |
| Par ailleurs, la collectivité territoriale soll<br>administrative liée à l'abattage d'arbres.   | icitera la Direction Départementale de   | es Territoires (                   | des Hautes-Alpes pour la procédure  |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du p   | roiet et superficie alabale, de l'anératio   | nn - préciser le                   | es unités de mesure utilisées   |
| Grande  | eurs caractéristiques  |                                    | Valeur(s)   |
| <ul> <li>voie RN85+ bande dérasée + largeur TI</li> <li>pré-signalisation (NORD)+ déport+ AD-</li> <li>déport+ AD+ sifflet+ stockage+ pré-sig</li> <li>voie RD88 + bande dérasée :</li> <li>chemin rural N°11 :</li> <li>chemin rural N°12 :</li> </ul> | + sifflet+ stockage  |                                    | •(2 x 3.50) + 1.75 + 2.00 à 5.00 (m)<br>• 58.50+22.50+10.00+25.00+30.00(m)<br>• 30.00+20.00+10.00+22.50+58.50(m)<br>• (2 x 3.00) + 1.75 (m)<br>• (2 x 3.00) m<br>• (2 x 2.00) m |
| 4.6 Localisation du projet  |  |                                    |   |
| Adresse et commune(s) d'implantation  | Coordonnées géographiques <sup>1</sup>   | Long. <u>4 4 ° 3 7</u>             | 2'59"_ Lat.06°05'04"_   |
| RN85 RD88 chemin rural N°11 dit: de Notre Dame chemin rural N°12 dit: de Champ Chevalier Commune de LAYE  |  | _                                  | 7 · <u>5 3 " 0</u> 72 <b>Lat</b> . <u>0 6 ° 0 5 · 0 3 " 5</u> 08<br>3 · <u>0 4 " 0</u> 39 <b>Lat</b> . <u>0 6 ° 0 5 · 0 1 " 22</u>  |
| Jo  | ignez à votre demande les anne   | xes n° 2 à 6                       |   |
| 4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pindiquez à quelle date II a été autorité.                                       | cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u  | e existant ?<br>une évaluati       | Oul X Non Oul Non X   |
|   |  |                                    |   |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

| Le projet se situe-t-il :   | Oui | Non | Lequel/Laquelle ?   |
|---|-----|-----|---|
| Dans une zone naturelle<br>d'intérêt écologique,<br>faunistique et floristique de<br>type I ou II (ZNIEFF) ?  |     | ×   | Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF (voir annexe 9) |
| En zone de montagne ?   | X   |     | Les Alpes du Sud.   |
| Dans une zone couverte<br>par un arrêté de<br>protection de biotope ?   |     | ×   |   |
| Sur le territoire d'une<br>commune littorale ?  |     | ×   |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? |     | ×   |   |
| Sur un territoire couvert par<br>un plan de prévention du<br>bruit, arrêté ou le cas<br>échéant, en cours<br>d'élaboration ?                                    |     | ×   |   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                         |     | ×   |   |

| Dans une zone<br>humide ayant fait l'objet<br>d'une délimitation ?   |     | ×   | La cartographie de la DREAL ne recense pas de zone humide (voir annexe 10)  |
|--|-----|-----|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? |     | ×   | La commune de Laye n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.   |
| Dans un site ou sur des sols<br>pollués ?  |     | ×   | BASOL,BASIAS n'ont donné aucun résultat pour cette recherche.   |
| Dans une zone de<br>répartition des eaux ?   |     | ×   |   |
| Dans un périmètre de<br>protection rapprochée<br>d'un captage d'eau<br>destiné à la<br>consommation humaine<br>ou d'eau minérale<br>naturelle?   |     | ×   |   |
| Dans un site inscrit ?   | 0   | ×   | Le projet se situe à environ 1,6km des abords du Col Bayard (voir annexe 7).  |
| Le projet se situe-t-il, dans<br>ou à proximité :  | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ?   |
| D'un site Natura 2000 ?  |     | X   | Le projet se situe à environ 800m d'un site NATURA 2000 (voir annexe 6)<br>FR93001511-Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur |
| D'un site classé ?   | □   | ×   |   |

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

| Inciden       | ces potentielles  | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|---------------|---|-----|-----|--|
|               | Engendre-t-il des<br>prélèvements<br>d'eau ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?   | 0   | ×   |  |
|               | Impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications<br>prévisibles des<br>masses d'eau<br>souterraines ?   |     | ×   |  |
| Ressources    | Est-il excédentaire<br>en matériaux ?   |     | X   | Les terrassements génèrent environ 3100m3 de déblai (y compris décapage et destruction de chaussée) et engendrent la mise en œuvre de 2440m3 de remblai. Une partie de la quantité de déblai est réutilisée en remblai lorsque les caractéristiques techniques sont conformes aux exigences demandées, l'excédent non réutilisable est valorisé dans une décharge agrée. Compte tenu du volume, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement. |
|               | Est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les<br>ressources naturelles<br>du sol ou du sous-<br>sol ?  | ×   |     | Les terrassements nécessitent un apport d'environ 2010 m3 de cloutage en<br>matériaux concassés (100/300) et 170m3 de remblai (0/200) au-delà des<br>matériaux réutilisables provenant du site.<br>Quant à la structure de chaussée elle nécessite l'apport de grave 0/80, de GN<br>0/20 ou 0/31.5, de grave bitume et de béton bitumineux.  |
| Milleu nature | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? |     | ×   | Un diagnostic écologique a été réalisé en août 2021.<br>L'évaluation des niveaux d'incidences pour les enjeux écologiques avérés<br>sont négligeables.   |
|               |   |     | ×   | Le projet n'est pas situé dans une zone de Natura 2000 (voir annexe 6).  |

|           | Est-il susceptible<br>d'avoir des<br>incidences sur les<br>autres zones à<br>sensibilité particulière<br>énumérées au 5.2 du<br>présent formulaire ? |   | × |   |
|-----------|--|---|---|---|
|           | Engendre-t-il la<br>consommation<br>d'espaces naturels,<br>agricoles, forestiers,<br>maritimes ?   | × |   | Les emprises du projet sont essentiellement situées sur le domaine publique (~6950m2) et conservent l'espace existant de voirie. Néanmoins, une emprise (~5299m2) est envisagée sur les parcelles agricoles N°: 12, 29, 56, 60, 64, 74 - section cadastrale ZI - de contenance totale :163983m2 .(voir annexes 5 et 8) La négociation sera réalisée par procédure amiable, mais en cas d'échec une Déclaration d'Utilité Publique sera nécessaire. Compte tenu de la faible surface agricole impactée, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement et l'activité humaine. |
|           | Est-il concerné par<br>des risques<br>technologiques ?   |   | × |   |
| Risques   | Est-il concemé par<br>des risques naturels ?   | 0 | × | Selon la cartographie des risques, le projet se situe dans : - une zone de sismicité de niveau 3 - aléa modéré, - une zone de gonflement des argiles de niveau faible, - une zone torrentielle de niveau fort.  L'espace actuel de la voirie est déjà situé dans ces zones; le projet n'engendre pas de modifications des caractéristiques initiales.   |
|           | Engendre-t-il des<br>risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par<br>des risques<br>sanitaires ?  |   | × |   |
|           | Engendre-t-il des<br>déplacements/des<br>trafics   |   | × | Le projet engendre temporairement une circulation supplémentaire liée à la<br>réalisation des travaux; mais à terme la capacité du trafic reste identique.  |
| Nuisances | Est-il source de<br>bruit ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>sonores ?   |   | × | Le projet engendre temporairement du bruit lié à la réalisation des travaux;<br>mais il n'augmentera pas ultérieurement les nuisances sonores, car la capacité<br>du trafic reste identique.<br>Le projet n'engendre donc pas d'impact supplémentaire pour<br>l'environnement et la santé humaine.  |

|           | Engendre-t-il des<br>odeurs ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>olfactives ?                 |   | × |  |
|-----------|---|---|---|--|
|           | Engendre-t-il des<br>vibrations ?<br>Est-il concerné par<br>des vibrations ?                          |   | X | Le projet engendre temporairement des vibrations liées à la réalisation des<br>travaux notamment lors du compactage des matériaux. Néanmoins, il ne<br>modifiera pas ultérieurement les caractéristiques existantes.   |
|           | Engendre-t-il des<br>émissions<br>lumineuses?<br>Est-il concerné par<br>des émissions<br>lumineuses ? | 0 | × | L'éclairage public n'est pas prévu au projet.  |
|           | Engendre-t-il des<br>rejets dans l'air ?  | 0 | × | La capacité du trafic reste inchangée; le projet n'engendre donc pas d'impact<br>supplémentaire pour l'environnement et la santé humaine.  |
| Emissions | Engendre-t-il des<br>rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?                               | П | × | Le système d'assainissement d'eau pluviale reste inchangé; le projet<br>n'engendre donc pas d'impact supplémentaire pour l'environnement.  |
| Emissions | Engendre-t-il des<br>effluents ?  |   | × |  |
|           | Engendre-t-il la<br>production de<br>déchets non<br>dangereux, inertes,<br>dangereux ?                | 0 | × | Les titulaires exécutants les travaux doivent se conformer à la réglementation en vigueur quant à la collecte, au transport, au stockage et à l'évacuation des déchets. En fonction de leur nature, les déchets sont mis en décharge définitive dans différents centres de traitement spécialisés.  Ils n'engendrent donc pas de pollution, ni d'impact sur l'environnement. |

|                          | Est-il susceptible de<br>porter atteinte au<br>patrimoine<br>architectural,<br>culturel,<br>archéologique et<br>paysager ?   |   | × | Concernant le volet paysager, un alignement d'arbres est voué à disparaitre<br>au bénéfice d'un dégagement de visibilité pour la sécurité routière.   |
|--------------------------|--|---|---|---|
| Cadre de vie             | Engendre-t-il des<br>modifications sur les<br>activités humaines<br>(agriculture,<br>sylviculture,<br>urbanisme,<br>aménagements),<br>notamment l'usage<br>du sol? | 0 | × | Les emprises situées en terrain agricole représentent un faible pourcentage de la contenance totale de parcelle :  -ZI N°12 : ~2208m2 d'emprise soit 6.00% de la contenance initiale 36770m2 -ZI N°29 : ~107m2 d'emprise soit 3.45% de la contenance initiale 3100m2 -ZI N°56: ~209m2 d'emprise soit 0.72 % de la contenance initiale 28850m2 -ZI N°60; ~113m2 d'emprise soit 0.23 % de la contenance initiale 48510m2 -ZI N°64 : ~958m2 d'emprise soit 8.06% de la contenance initiale 11893m2 -ZI N°74 : ~1704m2 d'emprise soit 4.49% de la contenance initiale 37960m2 |
| 6.2 Les incide approuvés |  |   |   | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou  |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |
| 6.3 Les incide           | ences du projet identifi<br>Non X Si oui, décr   |   |   | ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |
|                          |  |   |   |   |

| 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à évite négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous une annexe traitant de ces éléments): |  |
|---|--|
|   |  |
|   |  |
|   |  |

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre du projet de modernisation de la RN85, l'aménagement du carrefour a pour objectif d'améliorer le carrefour existant présentant des défauts de sécurité et de fonctionnement. Il permettra d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les usagers, d'améliorer la visibilité et la lisibilité des espaces ; tout en limitant les emprises et en conservant au maximum la chaussée existante. Par ailleurs, le projet n'engendre pas d'augmentation du trafic routier et a peu d'impact sur l'environnement. Au regard des objectifs et des caractéristiques du projet, ainsi que les éléments des chapitres précédents, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

|   | Objet   |   |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  |   |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | × |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   |   |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  |   |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | × |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets,   |   |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet **ANNEXES FACULTATIVES:** Annexe 6: Localisation: projet, site NATURA 2000 Annexe 7 : Localisation : projet, sites inscrits et classés Annexe 8 : Plan des emprises foncières Annexe 9 : Localisation : projet, ZNIEFF, Parc National Annexe 10: Inventaires des zones humides 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à le, Pour le Président et/par délégation Le Directeur des Deplacements et des Infrastructures Routières et Kéronayliques Signature

Insérez votre signature en ciquant sur le table d-dessus

